

Orientation

**Anx.I-
06**

CLAP

FICHE N°Z022

Version : 1

Directive 87/404/CEE

Référence directive :

Annexe I

Accepté par le GTP :

Juin 1995

Accepté par le CLAP :

Juin 1995

Sujet : Point 1.3 - Résilience des accessoires

Question :

Les tubes piquages, bossages, etc. peuvent-ils être considérés comme des accessoires contribuant à la résistance du récipient et dans ce cas doivent-ils faire l'objet d'une garantie concernant la valeur d'énergie de rupture à la température minimale en service ?

Réponse :

Les normes EN 286-1 et 266-2 ainsi que le projet de modification de la EN 286-1 considèrent que ce sont des accessoires et ne prescrivent pas d'exigence concernant la valeur de l'énergie de rupture.